Image not found or type unknown

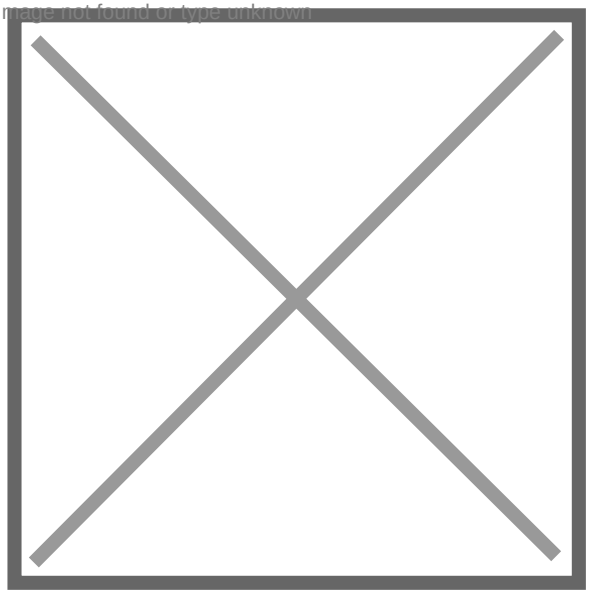

Se remarier aprés un divorce avec une fille en algérie

Par **rouma**, le **18/08/2008** à **10:01**

Bonjour à tous,
Je suis une jeune maman Algérienne, qui a divorcé cela fait 01année. Maintenant le hazard a fait que je rencontre une personne qui me redonne goût à la vie, mais il habite en Allemagne. Je voudrais savoir si il y a une solution pour que je puisse enfin retrouver une vie simple avec un homme et un pére pour mon enfant, sachant que son pére nous a abondonner et n'a jamais demander aprés son fils. Ma grande peur c'est qu'on me retir mon enfant je ne le supporterai pas mais je n'aimerai pas aussi perdre cette personne qui me donne une joie immense cela sera une grande décéption.

Je vous remercie d'être arriver au bout de cet écrit, et j'espère trés sincérement trouver répense à ma question.

Par **domi**, le **18/08/2008** à **10:08**

Pourquoi avez vous peur de perdre la garde de votre enfant? vous êtes divorcée et avez tout à fait le droit de refaire votre vie ! pensez vous aller vivre en Allemagne? Domi

Par **rouma**, le **19/08/2008** à **17:38**

bonjour, en 1er merci pour votre écho, oui je pense trés sérieusement à aller vivre en

allmemagne, ceci dit si je parts je risque de perdre mon garçon, car la loialgérienne retir la garde de l'enfant à la mére si elle décide de se remarier.

Par **wardabeida**, le **23/01/2009** à **17:58**

vous ne dites pas si votre fiancé est allemand : 1. APPRENDRE L'ALLEMAND
2. VOUS FAITE UNE DEMANDE AU JUGE IL NE POURRA PAS REFUSER mais il demandera l'autorisation du père
bon courage

Par **wardabeida**, le **24/01/2009** à **21:03**

courage et persévérance apprend l'allemand est meilleure chose que tu fasse

Par **maitre Achour**, le **25/01/2009** à **14:37**

bonsoir,
si la femme divorcée ayant la garde des enfants se remarie,la loi autorise le pere à faire appel pour lui enlever la garde
si le pere ne veut pas le garde alors les enfants irons chez leurs grand mere maternelle.
dans votre cas,ou le pere à abondonner son fils,c'est à votre mere de demander la garde,mais si elle ne le fait pas
personne ne le saura et vous pouvez prendre votre fils avec vous
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés